



LIVRET D'INSCRIPTION

Maternité des Diaconesses

UNE MATERNITÉ ASSOCIATIVE À BUT NON-LUCRATIF

www.hopital-dcss.org



Sommaire

1 - Qui sommes-nous	1
2 - Les numéros utiles	2
3 - Votre suivi de grossesse	3
4 - L'accompagnement psychologique	5
5 - Se préparer à l'accouchement	7
6 - Préparer la consultation d'anesthésie	10
7 - Les formalités administratives	14
8 - Préparer votre séjour à la maternité	16
9 - Préparer votre sortie de la maternité	19
10 - Mémo de mon suivi	20



1 Qui Sommes-nous ?

Nous sommes une **maternité privée à but non lucratif sous statut associatif**.

En ce sens, nous ne pratiquons **pas de dépassement d'honoraires** et remplissons une **mission de service public**. Nous vivons des subventions publiques, de la facturation des actes médicaux, ainsi que de la générosité du public.

Maternité à visage humain, nous proposons une **prise en charge d'excellence** et adaptée aux besoins et aux souhaits de toutes les mamans.

La maternité est **habilitée à prodiguer des soins de pédiatrie néonatale**, au cas où l'état de santé de votre enfant le nécessiterait.

Ceci est rendu possible, dans le cadre d'un accord avec l'Agence Régionale de Santé, grâce à une présence professionnelle adéquate 24h/24 et 7 jours/7, pour éviter la séparation mère-enfant en cas d'affections de moindre gravité.

L'équipe de la maternité

Chef de service	Dr Richard Beddock
Sage-femme cadre supérieur	Hélène Ostermann
Sage-femme cadre secteur naissance	Kim Denis
Cadres secteur mère-enfant	Donia Sidibé Florence Seguin-Vidal
Assistante sociale	Mélanie Poilleaux
Psychologues	Diane Garnault Frédérique Rouveau Ève Espinasse
Psychiatre de liaison	Dr Elise Reyal

2 Les numéros utiles



Prendre un rendez-vous

01 44 74 10 33 ou sur

Doctolib

Prendre un rendez-vous spécifique
(diagnostic anténatal, psychologue,
version par manoeuvre externe,
perfusion de fer...)

Secrétariat médical
(lun-ven 10-12h; 14h-16h)
01 44 74 10 34

Urgence médicale (24h/24)

01 44 74 10 35

Annuler mon inscription

mater-inscription@hopital-dcss.org

Site de la maternité



Autres contacts utiles

Annuaire des professionnels (sage-femme, médecin gynécologue-obstétricien ou généraliste, ostéopathe, diététicien, psychologue, etc)

Réseau parisien

www.rspp.fr

Réseau Val-de-Marne

www.rpvm.fr

Réseau des sages-femmes d'Ile-de-France

www.sages-femmes-idf.fr

Sécurité sociale

www.ameli.fr

Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes

www.ordre-sages-femmes.fr

3 Votre suivi de grossesse

Suivi en ville

Si votre grossesse est évaluée à **bas risque après une première consultation d'accueil et orientation faite à la maternité**, vous pouvez faire suivre grossesse en ville **jusqu'au 7ème mois** par :

- une sage-femme
- un médecin gynécologue-obstétricien ou généraliste



A partir du 7ème mois, le suivi à la maternité est obligatoire

Suivi aux Diaconesses

Si vous souhaitez effectuer votre suivi chez nous dès maintenant, ou si votre grossesse nécessite un suivi particulier, nous assurons toutes les consultations nécessaires :

- **Consultations prénatales de suivi**
- **Consultations spécialisées d'accompagnement psycho-social**
- **Consultations spécialisées de diagnostic anté-natal**
- **Echographies de dépistage et de référence**
- **Entretien prénatal précoce**
- **Explorations fonctionnelles (monitoring)**
- **Consultation d'anesthésie**
- **Entretiens psychologiques**
- **Consultations de tabacologie**
- **Consultation de diététique**
- **Consultations de lactation/allaitement**
- **Séance de préparation à la naissance et à la parentalité**



**A apporter
à chaque consultation**

- ➡ **Votre dossier jaune (s'il vous a été remis)**
- ➡ **Les photocopies de vos examens et comptes rendus**

Zoom sur nos consultations spécialisées

Consultation de tabacologie

Elle permet de faire le point sur votre consommation, votre motivation à réduire, voire arrêter la cigarette, identifier les moments plus propices et vous apporter des conseils adaptés.

Consultation réalisée par Martine Guessant, sage-femme, titulaire du DU de tabacologie.

Consultation de lactation/allaitement

- Pendant la grossesse : si allaitement précédent difficile ou soucis de santé pouvant interférer sur l'allaitement
- Après la naissance : avec bébé, pour évaluer la tétée, aborder les difficultés, les douleurs, la quantité de lait, la reprise du travail, le sevrage

Consultation réalisée par

- Bernadette Martinot, consultante en lactation IBCLC
- Martine Guessant, titulaire du DIULHAM
- Mathilde Hess, titulaire du DIULHAM
- Stéphanie Blugeon, consultante en lactation IBCLC

Consultation d'acupuncture

Originnaire de Chine, l'acupuncture repose sur le principe de l'utilisation de l'Énergie que possède chaque être.

C'est une des spécificités de notre service. Elle est particulièrement utile lors de l'accouchement et au cours de la grossesse (nausées, insomnies, sciatiques, constipation, hémorroïdes, troubles circulatoires, stress, bien-être, arrêt de tabac, maturation du col, préparation à l'accouchement, etc.).

Consultation réalisée au Centre de Santé Bauchat-Nation (CSBN)

Doctolib

➔ **Rendez-vous directement sur Doctolib**

Atelier Santé et environnement

Séance d'information autour de la santé environnementale. Elles vous permettra de :

- Repérer les polluants de la maison
- Comprendre leur impact sur la santé
- Limiter l'exposition des perturbateurs endocriniens et toxiques environnementaux des jeunes enfants

Cet atelier est animé par les sages-femmes de l'équipe, 1 fois par mois, de 15h à 17h.

Contact : 01 44 74 10 33 (choix 3) ou au 01 44 74 12 65 (lundi-vendredi 9-17h)

4 L'accompagnement Psychologique

Les entretiens psychologiques

La grossesse est un moment bien particulier dans la vie d'une personne et de son entourage. Être enceinte, (re)devenir parent, peut faire **éprouver des sentiments divers**, déroutants, contradictoires, voire faire **ressurgir des événements douloureux anciens**.

Vous et/ou votre partenaire pouvez éprouver des **inquiétudes**, vous interroger sur les changements dans votre corps et en vous, ressentir de la **tristesse**, un **état d'alerte** constant, des **troubles du sommeil** ou **craindre l'accouchement et la vie avec votre bébé**.

Trois psychologues sont présentes chaque jour de la semaine : Ève Espinasse, Diane Garnault et Frédérique Rouveau

Elles vous proposent, à tout moment durant la grossesse et le post-partum :

- Des **entretiens individuels**, seul.e, en couple et/ou avec enfant, pris en charge par l'hôpital
- Des **groupes de parole**, gratuits, accessibles sur simple inscription :
 - « **Grossesses arrêtées** », mensuels, à destination des femmes/couples faisant l'expérience douloureuse d'un arrêt spontané de grossesse au premier trimestre
 - « **Parents-bébés** », mensuel, pour un temps d'échange avec d'autres nouveaux parents, en compagnie des nouveaux-nés



RDV auprès du secrétariat médical : 01 44 74 10 34

Joignables par mail à :

psychologues-maternité@hopital-dcss.org

La consultation psychiatrique

Un **psychiatre de liaison** intervient au sein de la maternité.

Consultation psychiatrique programmée en prénatal ou avis psychiatrique donné lors de votre séjour à la maternité quand la situation le nécessite, à la demande des professionnels de la maternité (gynécologue, sage-femme, psychologue).





Les groupes de parents durant la grossesse "Cheminer ensemble"

Devenir ou redevenir parent, accueillir un nouvel être humain en soi, son couple, sa famille et dans son existence en général sont un véritable cheminement. Cela implique d'intenses changements trop souvent vécus de manière isolée dans les grandes villes.

Si vous êtes inscrite aux Diaconesses pour votre suivi de grossesse, vous êtes bienvenue, seule ou en couple, dans ce groupe animé par une psychologue de l'équipe et pensé pour vous réunir entre vous avant la naissance. Il s'agit de **mettre en commun ce que vous vivez**, l'attendu et ce qui l'est moins, la joie mais aussi les mauvaises surprises et commencer ainsi à **créer le fameux « village »** requis pour élever un enfant.

- un jeudi par mois
- de 12h30 à 13h50
- RDV dans le hall de la maternité
- vous pouvez apporter de quoi déjeuner si vous le souhaitez

Gratuit, sur simple inscription à : psychologues-maternite@hopital-dcss.org



**Retrouvez les dates
des prochains groupes
sur le site de la maternité** ➔



5 se préparer à l'accouchement



L'Entretien Prénatal Précoce

L'EPP est un rendez-vous faisant partie du suivi de grossesse. Il fait partie des **rendez-vous obligatoires**, au même titre que vos rendez-vous mensuels, et il est de ce fait pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

L'idéal est de le réaliser dans le **4ème mois de grossesse (soit à partir de 20SA)**.

Il **peut être réalisé aux Diaconesses** avec une sage-femme de l'équipe, ou avec votre professionnel de ville. Dans ce cas, pensez à nous apporter une photocopie de la synthèse de cet entretien. Chez nous, sa durée est comprise entre 45 min et 1h. Vous pouvez venir seule ou accompagnée de la personne de votre choix.

En quoi consiste cet entretien ?

L'EPP diffère du schéma d'un rendez-vous de suivi classique. Il sert à **aborder tous les sujets** qui vous intéressent, vous sont nécessaires ou vous tiennent à coeur concernant **votre grossesse et votre histoire personnelle** : votre vécu de cette grossesse ou de vos grossesses précédentes, votre environnement de vie (travail, famille, couple...), l'accouchement, le post-partum, vos inquiétudes, vos doutes, vos émotions...

Nous abordons la façon dont vous souhaitez préparer votre accouchement et la possibilité de **rédigier un projet de naissance**.

A l'issue de cet entretien, **une synthèse est jointe à votre dossier** afin que l'ensemble de l'équipe puisse porter une attention particulière à ce qui compte pour vous !



Plus d'informations sur le site de la maternité ➡



Le projet de naissance

Il a pour but de communiquer à l'équipe **vos souhaits pour le moment du travail, de l'accouchement et du post partum.**

Qui rédige un projet de naissance ?

Tous les futurs parents à qui cet outil parle. Ce n'est pas obligatoire !

Que doit-on écrire dans le projet de naissance ?

Libre à vous ! Vous pouvez y inscrire les éléments importants de votre histoire personnelle, afin que nous puissions vous accompagner au mieux, nous faire part de ce que vous préféreriez que l'on vous propose (notamment pour la prise en charge de la douleur des contractions, pour l'arrivée de votre bébé...), de vos inquiétudes et/ou phobies, ou encore de ce que vous imaginez pour la période d'hospitalisation après l'accouchement (modalités, durée...).



Consultez notre livret d'accouchement ➔
pour en savoir plus sur la prise en charge
aux Diaconesses



A quoi doit ressembler mon projet ?

Il peut prendre de multiples formes (écrit, dessiné, tirets, tableau...)

Notre requête : limitez-vous à une page ! Plus nous pouvons le lire vite et facilement, plus nous avons auprès de vous et des autres parents le jour J ! Evitez le copier-coller du projet prérempli sur internet, votre projet est avant tout quelque chose de personnel.

A quel moment le rédiger ?

Dès que vous le souhaitez ! En début de grossesse, l'accouchement peut paraître encore loin. C'est souvent après quelques séances de préparation à la naissance que l'on se projette davantage et qu'il est plus facile de rédiger un projet.

L'idéal est de nous l'apporter lors d'une consultation de suivi, au plus tard au début du 9ème mois soit 37SA, afin que nous puissions le relire avec vous, répondre à vos questions, et nous assurer de sa faisabilité au sein de votre maternité. En effet, il serait impossible d'accepter une demande incompatible avec votre sécurité ou celle de votre bébé.

Et si ça ne se passe pas comme je l'ai écrit ?

Il est important de se souvenir que ce projet n'est pas un contrat. Vous pouvez revenir dessus (cela arrive souvent !), et l'équipe médicale peut vous proposer des options différentes du projet initial, notamment si la situation s'éloigne de la physiologie.



Les séances de Préparation à la Naissance et la Parentalité (PNP)

Les séances sont animées **par les sages-femmes de l'équipe**.
Vous pouvez venir **accompagnée de la personne de votre choix** à toutes les séances.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Séance n°2 9 ⁰⁰ - 10 ³⁰		Séance n°5 9 ⁰⁰ - 10 ³⁰	Séance n°3 9 ⁰⁰ - 10 ³⁰	Séance n°4 9 ⁰⁰ - 10 ³⁰
Séance n°3 10 ⁴⁵ - 12 ¹⁵		Séance n°6 10 ⁴⁵ - 12 ¹⁵	Séance n°4 10 ⁴⁵ - 12 ¹⁵	Séance n°7 10 ⁴⁵ - 12 ¹⁵
Séance n°1 13 ³⁰ - 15 ⁰⁰		Séance n°2 13 ³⁰ - 15 ⁰⁰	Séance n°5 13 ³⁰ - 15 ⁰⁰	Séance n°1 13 ³⁰ - 15 ⁰⁰
Séance n°2 15 ¹⁵ - 16 ⁴⁵		Séance n°3 15 ¹⁵ - 16 ⁴⁵	Séance n°6 15 ¹⁵ - 16 ⁴⁵	Séance n°7 15 ¹⁵ - 16 ⁴⁵

A partir du 5ème mois :

- Séance n° 1 : Comprendre son corps et en prendre soin pendant la grossesse

A partir du 7ème mois :

- Séance n° 2 : Pré-travail et départ pour la maternité
- Séance n° 3 : Travail et accouchement physiologiques
- Séance n° 4 : Les aides médicales en salle de naissance
- Séance n° 5 : Le séjour à la maternité
- Séance n° 6 : L'allaitement au sein
- Séance n° 7 : Préparer son post-partum et le retour à la maison



Pensez à réserver tôt !

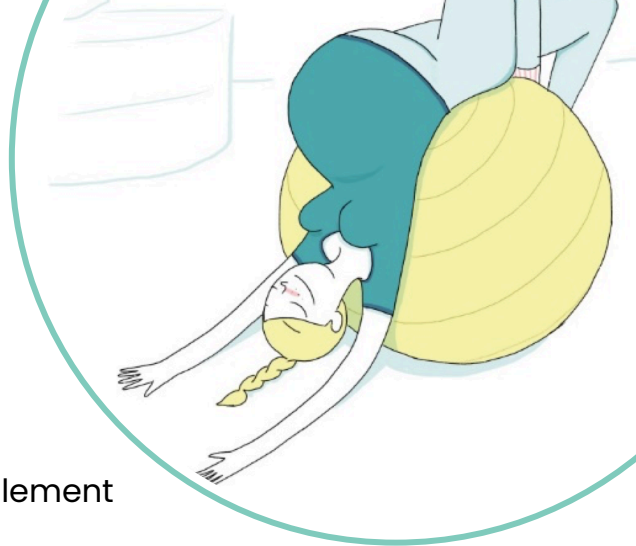
Les séances sont conçues pour être suivies dans l'ordre.

Doctolib

ou par téléphone au 0144741033

Si les séances sont complètes, vous pouvez contacter des sages-femmes libérales en vous référant aux sites : www.sages-femmes-idf.fr ou www.rspp.fr

6 Préparer la consultation d'anesthésie



L'analgésie péridurale

Cette note explicative a pour objet de répondre simplement à la plupart des questions que vous vous posez.

Elle ne prétend pas rendre compte de toutes les situations, parfois complexes, tant en ce qui concerne le diagnostic, l'évolution, les traitements, leurs risques, etc.

Qu'est-ce que l'analgésie péridurale ?

C'est une technique d'anesthésie locorégionale réalisée par un médecin anesthésiste-réanimateur. Elle est destinée à supprimer ou à atténuer les douleurs de l'accouchement et/ou, si besoin, à en faciliter le déroulement. C'est à ce jour la méthode la plus efficace. Son principe est de bloquer la transmission des sensations douloureuses au niveau des nerfs provenant de l'utérus en injectant à leur proximité un produit anesthésique local associé ou non à un dérivé de la morphine.

Cette technique assure une bonne stabilité des fonctions vitales, bénéfique pour la mère et l'enfant. Ce blocage se fait à proximité de la moelle épinière dans l'espace péridural, par l'intermédiaire d'un tuyau très fin (cathéter) introduit dans le dos à l'aide d'une aiguille spéciale. Le cathéter reste en place pendant toute la durée de l'accouchement afin de permettre l'administration répétée de l'anesthésique. S'il est nécessaire de pratiquer une césarienne ou toute autre intervention, l'anesthésie pourra être complétée par ce dispositif; ce qui n'exclut pas le recours à l'anesthésie générale au décours de l'accouchement.

Une consultation est réalisée par un médecin anesthésiste-réanimateur dans les quelques semaines précédant votre accouchement (idéalement à votre retour au suivi hospitalier à partir du 7^e mois). N'hésitez pas à cette occasion à poser toutes les questions que vous jugerez utiles. Au moment de bénéficier de l'analgésie péridurale, vous aurez la visite du médecin anesthésiste-réanimateur qui vous prendra en charge et les données de la consultation seront actualisées. Il peut arriver, en fonction de votre état de santé ou du résultat des examens complémentaires qui vous auront éventuellement été prescrits, que l'analgésie péridurale ne puisse être effectuée, contrairement à ce qui avait été prévu. C'est le cas, par exemple, s'il existe de la fièvre, des troubles de la coagulation du sang, une infection de la peau au niveau du dos ou toute autre circonstance pouvant être considérée à risque. Le choix définitif et la réalisation de l'acte relèvent de la décision du médecin anesthésiste-réanimateur et de sa disponibilité.

Comment serez-vous surveillée pendant l'analgésie péridurale ?

Comme tout acte d'anesthésie, l'analgésie péridurale se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. Durant l'analgésie péridurale, vous serez prise en charge par une équipe comportant le médecin anesthésiste-réanimateur, l'infirmière, la sage-femme, et éventuellement une infirmière anesthésiste diplômée d'état.

Quels sont les inconvénients et les risques de l'analgésie obstétricale ?

Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque. Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie permettent de dépister rapidement les anomalies et de les traiter.

Pendant l'analgésie péridurale, une sensation de jambes lourdes et une difficulté à les bouger peuvent s'observer. C'est un effet sans gravité de l'anesthésique local. Au moment de la sortie du bébé, l'envie de pousser est souvent diminuée et une sensation de distension peut être perçue.

Une difficulté transitoire pour uriner est fréquente lors d'un accouchement et peut nécessiter un sondage évacuateur de la vessie. Une baisse transitoire de la pression artérielle peut survenir.

Si les dérivés de la morphine ont été utilisés, une sensation de vertige, des démangeaisons passagères, des nausées sont possibles. Des douleurs au niveau du point de ponction dans le dos peuvent persister quelques jours mais sont sans gravité.

L'analgésie peut être insuffisante ou incomplète pendant les contractions. Une nouvelle ponction peut alors être nécessaire, de même qu'en cas de difficulté de mise en place ou de déplacement du cathéter.

Exceptionnellement, des maux de tête majorés par la position debout peuvent apparaître après l'accouchement. Le cas échéant, leur traitement vous sera expliqué. Dans de très rares cas, une diminution transitoire de la vision ou de l'audition peut être observée.

Des complications plus graves : convulsions, arrêt cardiaque, paralysie permanente ou perte plus ou moins étendue des sensations, sont extrêmement rares. Quelques cas sont décrits, alors que des centaines de milliers d'anesthésies de ce type sont réalisées chaque année.

Enfin, pour votre bébé, l'accouchement sous analgésie péridurale ne comporte pas plus de risque qu'un accouchement sans péridurale.

L'anesthésie générale

L'anesthésie générale est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments dans une veine et/ou la respiration de vapeurs anesthésiques à l'aide d'un masque. Ces médicaments peuvent diminuer ou supprimer la respiration, ce qui nécessite souvent d'aider la respiration spontanée par une machine (ventilateur).

Les nausées et les vomissements au réveil sont devenus moins fréquents avec les nouvelles techniques et les nouveaux médicaments. Les accidents liés au passage du contenu de l'estomac dans les poumons sont très rares si les consignes de jeûne sont respectées.

L'introduction d'un tube plastique dans la trachée ou dans la gorge pour assurer la respiration pendant l'anesthésie peut provoquer des maux de gorge ou un enrouement passagers. Des traumatismes dentaires sont possibles. Il est important que vous signaliez toute dent qui bouge, tout appareil ou toute fragilité dentaire.

Dans les heures suivant l'anesthésie, des troubles de la mémoire, de l'attention et du comportement peuvent survenir. Ils sont passagers. Une faiblesse musculaire possible impose une surveillance au moment du lever afin d'éviter toute chute. Une rougeur douloureuse, parfois suivie d'une ecchymose, au niveau de la veine dans laquelle les produits ont été injectés peuvent s'observer ; elles disparaissent en quelques jours.

Des complications imprévisibles qui pourraient mettre en jeu votre vie comme une allergie grave, une hyperthermie maligne, une asphyxie, un arrêt cardiaque, sont extrêmement rares. Quelques cas sont décrits alors que des centaines de milliers d'anesthésies de ce type sont réalisées chaque année en France.



- La consultation d'anesthésie est systématique et a lieu au cours du 7^e mois (32SA), même si votre souhait est d'accoucher sans péridurale.
- Deux déterminations de groupe sanguin doivent obligatoirement être établies au laboratoire de l'hôpital, afin d'établir votre dossier transfusionnel.



La transfusion sanguine

Certaines situations de la grossesse et de l'accouchement peuvent favoriser un saignement et nécessiter que vous soyez transfusée. Cette décision peut être prise dans de rares cas alors que vous êtes sous anesthésie générale. Vous en serez alors informée dès votre réveil. La transfusion est un acte médical qui n'est effectué qu'en cas de nécessité avec risque vital et à titre de protection cardio-vasculaire.

Elle peut présenter, comme tout traitement, des réactions mineures (urticaire, frissons, fièvre non infectieuse), de rares cas d'apparition d'anticorps (agglutinines irrégulières) sans conséquence sur l'organisme et un très faible risque de contamination (bactérienne ou Hépatite B 1/10*6 produits transfusés, Hépatite C ou VIH 1/10*7). En cas de transfusion, un document précisant la date, la nature et le nombre de produits sanguins administrés vous sera envoyé, ainsi qu'une ordonnance pour effectuer une recherche d'agglutinines irrégulières à faire 3 mois après la transfusion.

L'importance du Fer

Le fer est un composant essentiel de l'hémoglobine qui assure le transport de l'oxygène dans les globules rouges du sang. Pendant la grossesse, la masse sanguine de la mère augmente. Il en résulte que les besoins en fer sont importants.

Le fer est également essentiel pour la croissance du fœtus. Et votre futur bébé n'a d'autre solution que de s'approvisionner de ce dont il a besoin chez vous.

Résultat : vous risquez d'être anémiée (anémie = diminution de l'hémoglobine contenue dans les globules rouges) pendant la grossesse si vous ne surveillez pas votre taux d'hémoglobine et de fer et que vous ne prenez pas de compléments de fer. Vous serez fatiguée, essoufflée, pâle – et le risque de transfusion sanguine pendant ou après votre accouchement augmente de façon significative.

D'ailleurs, saviez-vous que le fer est important pour avoir un sommeil de bonne qualité pendant la grossesse ? Et il rend moins probable ce qu'on appelle le « baby blues » parce qu'il est indispensable pour certains neurotransmetteurs, dont la dopamine et la sérotonine.

Le fer est donc essentiel pour que tout se passe bien jusqu'à la naissance et le post-partum. Si vous sentez des signes d'anémie décrits (fatigue, essoufflement, pâleur, palpitations), parlez-en à votre sage-femme au plus vite. Et si jamais vous ne supportez pas les comprimés de fer (constipation, nausées), il existe d'autres solutions qu'on pourra vous proposer.

Si vous avez des questions, vous pourrez les poser lors de la consultation d'anesthésie.

7 Les formalités administratives



Avant la naissance

Couples non-mariés : afin d'établir la filiation entre père et enfant, il est recommandé de faire une reconnaissance anticipée, dans n'importe quelle mairie.

Couples homoparentaux : vous avez normalement effectué une reconnaissance conjointe anticipée avant la démarche de conception.

Après la naissance

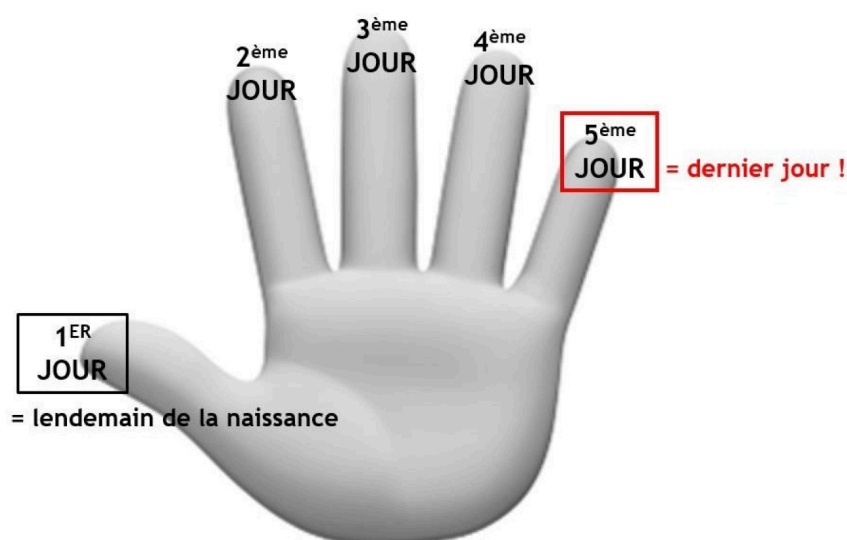
La déclaration de naissance de votre enfant doit être réalisée **dans les cinq jours suivant la naissance** à l'officier de l'état civil du **lieu de naissance** (Article 55 du Code civil)



Mairie du 12^{ème} arrondissement
130 avenue Daumesnil – Paris
12^{ème}





Le service de l'état civil vous accueille Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Le jeudi après-midi de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h30

Le délai pour la déclaration de naissance



Le jour de la naissance n'est pas compté dans les 5 jours de déclaration.
Le décompte commence le lendemain de la naissance quel que soit ce jour.

NB : la déclaration peut aussi être faite le jour même de la naissance

 Jour de naissance	  déclaration à la mairie 					
	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	4 ^{ème} jour	5 ^{ème} jour DERNIER JOUR	⚠ Délai prolongé au
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Lundi
Mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Lundi
Mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Lundi	
Jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	Mardi	
Vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	Mercredi	
Samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	
Dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi	

Qui peut faire la déclaration de naissance à la mairie ?

Le père, la 2^{ème} mère dans un couple de femmes ou toute autre personne.

Quels sont les documents à fournir pour la déclaration de naissance en mairie ?

- La déclaration de naissance complétée par la maternité
- La déclaration conjointe de choix de nom (s'il s'agit du 1^{er} enfant du couple)
- Si les parents sont mariés : le livret de famille ou la copie de l'acte de mariage
- Si les parents ne sont pas mariés : l'acte de reconnaissance ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Quelles sont les conséquences de l'absence de déclaration de naissance de l'enfant dans le délai de 5 jours ?

- La nécessité d'engager une procédure devant le Tribunal judiciaire de Paris afin de permettre l'enregistrement de la naissance de l'enfant sur les registres d'état civil
- L'enfant ne dispose pas d'acte de naissance durant plusieurs mois
- Toutes les démarches auprès de nombreux organismes sont suspendues (assurance maladie, allocations familiales, mutuelle, employeur, crèche...)
- Des sanctions sont encourues : 6 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende (article 433-18-1 du Code pénal)

8 Préparer votre **Séjour à la maternité**

A apporter en salle de naissance

Pour bébé :

- 1 body manches longues en coton
- 1 brassière en laine
- 1 paire de chaussettes
- 1 pyjama
- 1 bonnet
- 1 gigoteuse

Accompagnant(e) :

- 1 gourde d'eau
- De quoi grignoter (barres de céréales, etc.)
- De quoi prendre des photos

Maman :

- Vos derniers résultats d'examens si faits en laboratoire extérieur
- un brumisateur d'eau
- une gourde d'eau, du jus ou une boisson sucrée sans pulpe ni gaz
- un paire de bas ou de chaussettes de contention (important +++)
- de quoi créer votre cocon : petite enceinte, veilleuse...
- de quoi gérer les contractions : bouillotte, sucette, peigne, mantras...
- de quoi vous occuper (surtout en cas de déclenchement !) : livre, vidéos, jeux...
- une serviette de bain (en cas d'utilisation de la baignoire)
- un bandeau de peau à peau si vous en avez un !



Tout objet personnel de valeur sera sous votre responsabilité.

La meilleure protection = à la maison !

Votre tenue pour le jour J



Maman :

- Vêtements confortables pour le pré-travail (nous vous fournissons une tenue pour l'accouchement)
- Des chaussons/tongs faciles à enfiler
- Ne porter aucun bijou, montre, vernis à ongle
- Pas de lentilles de contact

Co-parent :

- Chemise ou T-shirt bien ample pour faciliter le peau à peau

A apporter pour le séjour en chambre



Bébé :

- 2 serviettes de toilette
- 5 bodys manches longues en coton
- 4 pyjamas
- 2 paires de chaussettes ou chaussons
- 2 brassières en laine ou gilet
- 3 bavoirs
- 4 langes
- 1 turbulette/gigoteuse
- liniment
- 1 thermomètre à lecture digitale
- 1 thermomètre de bain
- vêtements d'extérieur en fonction de la saison (combinaison pilote)
- écharpe de portage ou porte-bébé physiologique (si retour à domicile à pied)
- siège auto dos à la route obligatoire pour tout trajet en voiture



Nous fournissons les couches et le nécessaire de toilette pour votre bébé (coton et savon).

Si vous souhaitez apporter vos propres produits, c'est tout à fait possible.

Maman :

- Vêtements confortables pour la journée
- Nécessaire de toilette, sèche cheveux, et serviette de toilette + tapis de bain
- Pyjama ouvert devant (pour faciliter l'allaitement)
- T-shirt à encolure large ou bandeau pour un peau à peau en sécurité
- 5 culottes de post partum et serviettes hygiéniques
- Savon pour les mains et essuie-mains
- Coussin à billes dit « d'allaitement » (utile aussi pour positionner votre bébé au biberon)
- un stylo pour l'administratif de l'hôpital (+ un carnet de notes pour les questions et conseils)
- Veilleuse
- Ce qui peut vous apporter plaisir et réconfort !



Nous fournissons 5 slips lavables + des protections hygiéniques



Horaires de visite

Pour le co-parent ou l'accompagnant désigné :

9h-20h

Pour les frères et soeurs du nouveau-né et autres visiteurs de plus de 15 ans :

16h-20h

Nous vous recommandons de limiter les autres visites au strict minimum

L'accompagnant la nuit

Votre accompagnant désigné peut rester auprès de vous la nuit :

- sous condition de signature et d'engagement au respect de la charte
- uniquement en chambre seule
- démarches à effectuer auprès du service caisse-admission
- les nuits sont à régler d'avance

Facturation (nuit + petit déjeuner) : 50€

Ces informations sont susceptibles d'être modifiées selon le contexte sanitaire ou organisationnel : toute modification sera notifiée sur le site de la maternité.

9 Préparer votre sortie de la maternité

Que prévoir à l'avance ?

Planifiez dès le début de grossesse un rendez-vous avec **une sage-femme libérale** qui pourra s'occuper de vous et de votre enfant à votre retour à domicile !

Quand sort-on ?

Trois types de sortie peuvent vous être proposés. **Les modalités de sortie peuvent être revues selon le déroulement de l'accouchement et du séjour en unité mère-enfant,, côté maman et bébé.**

- **Sortie standard**
 - à partir de **72h** pour un accouchement par voie basse
 - à partir de **96h** pour un accouchement par césarienne
- **Sortie précoce**
 - à partir de **48h** pour un accouchement par voie basse
 - à partir de **72h** pour un accouchement par césarienne



Sous condition de

- répondre aux critères d'inclusion
- visite d'une sage-femme libérale le lendemain de la sortie

- **Sortie ultra-précoce**
 - à partir de **24h** pour un accouchement par voie basse



Sous condition de :

- demande préalable pendant la grossesse
- répondre aux critères d'inclusion
- visite d'une sage-femme libérale à J2, J4 et J7
- retour à la maternité pour une visite pédiatrique à J3-J4

Une réunion pour les conseils de sortie vous sera proposée la veille de votre sortie dans le patio à 15h30.

10 Mémo de mon suivi



Mes bilans mensuels :

- Toxoplasmose
- Bandelette urinaire ou protéinurie/glycosurie en laboratoire
- ECBU
- RAI

Mes autres bilans :

- 2 déterminations de groupe sanguin au laboratoire de la maternité**
- Sérologie de rubéole à 20SA
- NFS, ferritinémie, RAI entre 24 et 28 SA
- Dépistage du diabète gestationnel (HGPO) entre 24 et 28 SA
- Dépistage du streptocoque B vers 36 SA
- NFS au cours du 9ème mois

Si je suis de Rhésus négatif :

- Détermination du Rhésus foetal
- Si foetus rhésus positif, injection de Rhophylac®300µg entre 27 et 29SA
soit entre leet le

Mes échographies :

- Echographie du 2ème trimestre vers 22 SA soit le
- Echographie du 3ème trimestre vers 32 SA soit le

Mes Rendez-vous de suivi :

- Suivi mensuel à la maternité ou avec mon praticien en ville
- Entretien prénatal précoce vers 20SA
- Consultation de suivi aux Diaconesses } vers 32 SA soit le
- Consultation d'anesthésie
- Explorations fonctionnelles à 41 SA

Si besoin :

- Psychologue
- Tabacologue
- Lactation
- Acupuncture
(centre de santé Bauchat)
- Diététique
- Assistante sociale

Vaccins recommandés pour moi :

- Covid
- Grippe
- Coqueluche
- Bronchiolite

